

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ur
o
r
e
C



OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Compte de résultat	34
Annexes aux comptes annuels	36
Informations générales	37
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	45
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	49
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	54
Inventaire des actifs et passifs	63
Annexe(s)	75
Caractéristiques de l'OPC	76
Information SFDR	94

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale semble repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone (EuroStoxx) en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut. Et ce, d'autant que la BCE baisse les taux de 25 pbs à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. De fait, les banques signalent que le relâchement des conditions de crédit s'interrompt au 1er trimestre. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4ème trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% q/q mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4ème trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la quasi-stagnation allemande et française. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4ème trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se détendent sur le mois : -9 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 80 pb). Portés par une forte demande, ils baissent également sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin janvier à 210 pb (-13 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,40% (part I) portée par le portage et la baisse généralisée des spreads de crédit. La sensibilité crédit du fonds a été maintenue à 2,84 durant le mois. La sensibilité au taux du portefeuille a été augmentée à 2,86 à fin janvier. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court & moyen terme dans le contexte actuel. La poche titres HY est concentrée sur le segment « BB » et se positionne principalement sur le segment court terme. Durant le mois, le fonds a continué d'investir sur le marché IG euro (Generali, SBAB bank, Evonik, Electrolux, Brenntag, Daimler.). La note globale ESG du fonds reste « C »."

Février 2025

"Le rattrapage des actions Eurozone par rapport aux titres américains se poursuit en février et l'EuroStoxx gagne +3.4% alors que le S&P 500 accuse un repli de -1.4%. Plusieurs facteurs participent à ces performances contrastées. Tout d'abord le momentum macro se redresse en Eurozone avec un indice de surprise économique (Citi) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Les publications des entreprises américaines sont globalement favorables mais les « 7 magnifiques » affichent des résultats disparates et inférieurs aux espoirs des investisseurs, entraînant une contreperformance des valeurs technologiques qui pèse sur les indices américains. En Eurozone, l'avancée des valeurs financières et de défense tire la cote. Avec le retour des craintes sur la croissance américaine, la trajectoire implicite du taux de la Fed s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur près de 3 nouvelles baisses sur 2025 contre moins de 2 en fin janvier. En revanche, la trajectoire implicite de la BCE est quasi-inchangée avec 85 points

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

de base ('pdb') de baisse anticipée d'ici la fin de l'année. Parallèlement, le taux 10 ans perd 33 pdb aux Etats-Unis et clôture février à 4.21% alors qu'il s'effrite à 2.41% en Allemagne et 3.15% en France. L'euro est ferme à 1.0375 contre dollar. Le yen gagne 3% contre dollar (\$/¥ 150.63) alors que le taux 10 ans japonais se tend à 1.38%, tiré par le dynamisme de l'activité et les signes de reflation. Le Brent clôture février à moins de 73 \$/baril et le gaz naturel en Europe retombe à 44.3 €/MWh avec la probabilité accrue d'une fin de la guerre en Ukraine. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise varient peu. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro ont légèrement augmenté : +2 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 82 pb). Portés par une forte demande, ils baissent sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin février à 204 pb (-6 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,56% (part I) portée par le portage. La sensibilité crédit du fonds a été maintenue à 2,84 durant le mois. La sensibilité au taux du portefeuille a été réduite à 2,76 à fin février. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court & moyen terme dans le contexte actuel. La poche des titres HY est concentrée sur le segment « BB » et se positionne principalement sur le segment court terme. Durant le mois, le fonds a continué d'investir sur le marché IG euro (Carlsberg, Nationwide Building Society, Abanca.). La note globale ESG du fonds reste « C »."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion pour le risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février alors que le taux 10 ans se tend de plus de 30 points de base ('pdb') sur le mois à 2.74% en Allemagne et 3.45% en France. Le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions européennes après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds € pour « RéArmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se tendent sur le mois : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 85 pb). Affectés par la dégradation des perspectives de croissance économique, ils s'écartent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin mars à 247 pb (+43 pb sur la période). En mars, le fonds enregistre une performance de -0,48% (part I), touchée par la hausse des taux souverains (le taux 5 ans allemand s'est tendu en mars à 2,34%, soit +19 pb) et la remontée généralisée des spreads de crédit, notamment sur la partie high-yield. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (2,9 à fin mars). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 2,8. Durant le mois, le fonds a continué d'investir, principalement sur le marché secondaire (Carlsberg, KBC, BT, Natwest, Edenred, Brenntag.). La note globale ESG du fonds reste « C »."

Avril 2025

"En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34% .). Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points de pourcentage à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 point à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. S'ensuit une poussée d'aversion au risque qui précipite la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Puis, des discours

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les données d'activité (commandes, consommation), distordues par des comportements d'anticipation pré-tarifs, montrent une certaine résilience mais les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Pour la Fed, la détente implicite est passée de -75 pdb fin mars à ? -100 pdb fin avril. Les espoirs d'apaisement de la guerre commerciale et un solide début de la saison des résultats du 1er trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. Sur la partie court terme, le taux 2 ans allemand s'est resserré de 36bp, passant de 2,05 à 1,69%. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se tendent sur le mois : +14 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 85 pb). Affectés par la guerre commerciale et ses possibles conséquences, ils s'écartent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 276 pb (+29 pb sur la période). En avril, le fonds enregistre une performance de 0,68% (part I), poussée principalement par la détente des taux souverains et le portage du portefeuille. Dans le contexte marqué par une forte incertitude, le fonds a démarré le mois avec une sensibilité taux élevée (autour de 2,80). Cette sensibilité a protégé le portefeuille pendant les mouvements d'aversion pour le risque accompagnés d'une forte détente des taux souverains. En fin de période, nous avons abaissé la sensibilité aux taux à 2,41. En avril, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade européen sur les marchés primaire et secondaire (Bank of Ireland, AIB, P3 Group, Bawag, Unipol Group, BFCM, CM Arkea). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court & moyen terme, notamment après le repricing récent des marges de crédit. Les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. La saison des résultats du 1er trimestre est solide, surtout pour les valeurs tech qui surperforment aux Etats-Unis et en Europe. Les « 7 magnifiques » (+13.3% sur le mois) retrouvent la faveur des investisseurs et permettent aux actions américaines (S&P 500 +6.2%) de reprendre l'avantage sur les titres de l'Eurozone (EuroStoxx +4.5%). Sur les marchés Eurozone, les petites valeurs (MSCI Euro SMID +6%) continuent de rattraper leur retard. Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le 21 mai, des adjudications difficiles de titres à 20 ans aux Etats-Unis et au Japon agitent les marchés obligataires. Puis le taux 10 ans revient à 4.4% aux Etats-Unis (soit + 24 pdb sur le mois), à 2.5% en Allemagne et 3.15% en France. Sur la partie court terme de la courbe obligataire, le taux 2 ans allemand s'est stabilisé à 1.78% (+9 pb sur le mois). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment-grade euro se détendent sur le mois : -12 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 73 pb). Poussés à la baisse par le retour de l'intérêt pour le risque, ils reculent de 36 pb sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin mai à 240 pb (-36 pb sur la période). En mai, le fonds enregistre une performance de

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

0,51% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans le contexte marqué par une forte volatilité, nous avons maintenu la sensibilité taux autour de 2,5. Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade européen (Magna Intl, BMW, Siemens, Unilever, HSBC.). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (2,78 à fin mai). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade et high yield court terme, notamment après le repricing des marges de crédit en avril. Les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les actifs risqués saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 76 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 €/MWh, sous son niveau de fin mai. Les actions américaines gagnent du terrain (S&P 500 +5%), tirées par la Tech. Les titres Eurozone s'effritent (EuroStoxx -0.8%), affectés par les valeurs de consommation. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pbb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. La nomination de la vice-présidente de la Fed en charge de la supervision bancaire, est approuvée par le Sénat et ouvre la voie à l'assouplissement de la réglementation bancaire aux Etats-Unis. Le processus budgétaire suit son cours et l'administration Trump espère le vote des deux chambres avant fin juillet. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Aux Etats-Unis, l'emploi donne des signaux contrastés, la consommation faiblit et le moral des ménages déçoit. Les marchés de Futures escomptent une détente monétaire plus prononcée pour la Fed (2 à 3 baisses des taux d'ici la fin d'année) que pour la BCE (1 baisse). Le taux 10 ans recule de -17 pbb aux Etats-Unis (à 4.23%) mais se tend de 11 pbb en Allemagne (2.61%) et en France (3.29%). Le dollar faiblit contre euro (1 \$ = 1.176 €, 1 € = 85 \$). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment grade euro se détendent sur le mois : -6 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 67 pb). En juin, le fonds enregistre une performance de 0,29% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux autour de 2,4 (vs 2,6 pour l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade européen (Alfa Laval, Unibail, SBAB Bank, SES, VGP, Sanofi.). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (2,68 à fin juin). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court & moyen terme car les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste très soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Les mesures incluent la prolongation des baisses d'impôts arrivant à échéance fin 2025, de larges incitations fiscales à l'investissement et des déductions pour les ménages. Les avancées sur les négociations commerciales renforcent l'appétit pour le risque. Les actions nippones (Topix 100 +2.8%) sont portées par l'accord (tarif à 15% sur les importations japonaises). De même pour les titres chinois (MSCI Chine +4.5%), tirés par la campagne anti-involution et le progrès des discussions avec les Etats-Unis, avec à la clé un possible délai supplémentaire de 90 jours. Le S&P 500 (+2.2%) établit de nouveaux records historiques sur fond de solides résultats des entreprises au 2ème trimestre. Les valeurs Tech et les 7 Magnifiques (+5.8%) retrouvent la faveur des investisseurs. En Eurozone (EuroStoxx +0.9%),

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

les actions profitent de la performance des financières (+6.2%) alors que la Tech (-5.5%) recule. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15% (sauf chimie, semi-conducteurs, spiritueux à préciser). Le dollar (DXY +3.2%) regagne du terrain contre yen et euro (\$/¥ 150.7, €/¥ 1.142). Une BCE unanime opte pour le statu quo (dépôt 2%) mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (pdb) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 pdb d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. La croissance réelle sous-jacente ralentit au 2ème trimestre autour de 2% l'an. Le taux 10 ans se tend à 4.37% aux Etats-Unis, 2.7% en Allemagne et 3.35% en France. Sur la partie court terme, le taux 2ans allemand enregistre une hausse de 10 pb sur la période (à 1,96%). Les spreads de crédit investment-grade euro se resserrent sur le mois : -14 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 53 pb). Portés par les avancées des négociations commerciales et l'appétit pour le risque, les spreads baissent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 206 pb (-33 pb sur la période). En juillet, le fonds enregistre une performance de 0,56% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux autour de 2,5 (vs 2,7 pour l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade et le high yield européen (Post NL, Ontex, Julius Baer, Metro, Kering, Webuild, NN Group.). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (2,7 à fin juillet). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court & moyen terme car les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste très soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 €/MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 pb soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneuse démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 pb à 3.62% et le 10 ans perd 15 pb à 4.23%. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (€/¥ 1.17). Etats-Unis, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques mais sa progression (+1.9%) est limitée par le plafonnement des grandes technologiques après la forte hausse de juillet. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 pdb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les spreads de crédit investment-grade euro s'écartent sur le mois sur l'ensemble du marché : +7 pb sur l'indice investment grade ICE BofA Euro Corp (à 75 pb à fin août) et +15 pb sur l'indice ICE BofA BB-B (à 221 pb). En août, le fonds enregistre une performance de 0,12% (part I), générée principalement par le portage du portefeuille. En revanche, l'écartement des spreads de crédit a contribué négativement à la performance. Dans ce contexte, nous avons abaissé la sensibilité taux à 2,38 (vs 2,57 pour l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été également en baisse durant le mois (2,54 à fin août). En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade européen, principalement sur le marché secondaire (SHB, Traton, Woolworths.). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court & moyen terme car les fondamentaux

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste très soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés, contribuant à la hausse de 11.5% du cours de l'or à plus de 3800 \$/once, un record historique. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. La Banque d'Angleterre maintient son taux à 4%. L'inflation est ferme à 3.7% Outre-Manche et les ventes au détail résistent. La progression des salaires se modère peu à près de 5% l'an même si l'érosion de l'emploi se poursuit. Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base et le CAC40 (+2.5%) progresse modérément, à l'instar des actions Eurozone (EuroStoxx +2.7%). Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Le dollar s'apprécie contre yen (€/¥ 1.176, \$/¥ 148). Le taux 10 ans se détend à 4.15% aux Etats-Unis. Le marché du crédit euro a continué d'être bien orienté en septembre. Les primes sur les segments Investment Grade et High yield BB-B se sont légèrement détendus au cours du mois (respectivement de -6 bp à 69 bps et -7 bp à 210 bps). Sur la partie moyen terme, malgré la remontée des taux souverains (+8 pb sur le taux 2 ans allemand à 2,02%), le crédit affiche une performance globale positive de 0,24% (indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans). La classe d'actif est toujours fortement soutenue par des flux investisseurs importants et le marché primaire très dynamique. En septembre, le fonds enregistre une progression de 0,24% (part I), générée principalement par la baisse des spreads et le portage du portefeuille. En revanche, la remontée des taux courts a contribué négativement à la performance. Dans ce contexte, nous avons augmenté la sensibilité taux en fin du mois à 2,70 (vs 2,52 pour l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre toujours sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été également en légère hausse durant le mois (2,73 à fin septembre). En septembre, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen, principalement sur le marché secondaire (TAG Immo, NIBC, Bertelsmann, ABN Amro, Intesa.). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court & moyen terme car les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste très soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Octobre 2025

"La paralysie du gouvernement américain (« shutdown ») ne semble pas perturber les marchés financiers en octobre. En revanche, la guerre commerciale reste source de volatilité et le bras-de-fer États-Unis - Chine provoque un sursaut d'aversion au risque. L'épisode se résorbe avec un accord temporaire (1 an) qui réduit les droits de douane américains imposés aux produits chinois liés au fentanyl et suspend les restrictions chinoises d'exportation de terres rares. La saison des résultats du T3 démarre solidement avec les semi-conducteurs. Les surprises positives des grandes banques américaines compensent l'inquiétude suscitée par des banques régionales exposées à des prêts risqués (voire frauduleux) consentis par des institutions financières sans dépôts. Puis des publications favorables profitent aux valeurs Tech. Les 7 Magnifiques gagnent 4.9% sur octobre. Pondérées à 33%, elles tirent la hausse de 2.3% du S&P 500 mais l'indice équipondéré recule de -1%. Sans surprise, la Fed abaisse son taux à 4% (borne haute) mais signale une pause possible en décembre. Elle juge l'activité modérée, l'emploi ralenti et l'inflation un peu élevée. La décélération de la composante logement permet une inflation à 3% en septembre. L'impact des tarifs douaniers sur les prix des biens apparait limité. La confiance s'effrite pour les services et les ménages. L'incertitude prévaut vu l'absence de nombreuses statistiques en période de shutdown. Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. L'inflation (2.1% en octobre) est à la cible et le chômage stable à 6.3%. Les conditions de crédit varient peu. Le moral des ménages s'améliore et la confiance se redresse dans les services, tirée par une envolée Outre-Rhin. Sur l'ensemble du mois, les taux à 10 ans aux États-Unis sont

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

tombés à un plus bas de 3,95 % en octobre contre 4,15 % fin septembre. Les taux ont légèrement augmenté durant la dernière semaine et ont terminé le mois légèrement en baisse à 4,08 % (environ -7pbs). En zone euro, l'Espagne finit à 3,14 % (-11pbs), l'Allemagne à 2,63 % (-8pbs). Le taux français à 10 ans a chuté de 11pbs pour clôturer le mois à 3,42 %. Les taux à 2 ans finissent également en baisse dans la zone euro, avec l'Allemagne à 1,97 % (-5pbs) et la France à 2,19 % (-6pbs), tandis qu'outre-Atlantique les taux ont légèrement baissé de 3pbs à 3,57 %. À l'exception d'une brève tension sur les spreads survenue au milieu du mois en lien avec l'escalade commerciale entre les États-Unis et la Chine, les primes de crédit euro se sont globalement resserrées. L'Investment Grade a notamment atteint un plus bas historique depuis 2018 (-2 pb à 76 pb contre souverain), tandis que le High Yield n'a que partiellement récupéré de son écartement en début de mois (finissant plus large de +9 pb à 281 pb, contre 310 pb au plus haut le 13 octobre). En termes de performance, l'Investment Grade progresse de +0.70% sur le mois, aidé en bonne partie par la baisse des taux souverains (environ +0.50% de contribution positive des taux). Le High Yield finit quant à lui en nette sous-performance relative sur le mois, en hausse de +0.09%. D'un point de vue sectoriel, l'automobile finit en tête des secteurs sur fond de bonnes publications de résultats (comme d'ailleurs pour l'ensemble de la saison jusqu'à présent) en dépit de nouvelles inquiétudes concernant des pénuries de semi-conducteurs. Le secteur de la pharmacie et de la distribution figurent également en tête de liste tandis que l'immobilier et la chimie ont sous-performé. Dans le segment High Beta, les obligations subordonnées s'en sortent mieux que le High Yield sur le mois, les obligations hybrides d'entreprise progressant de +0.80%, surperformant également les LT2 en hausse de +0.60%. Le marché primaire reste actif : le volume d'émissions depuis le début de l'année a dépassé 744Mds€, faisant de 2025 la deuxième année record consécutive pour les marchés obligataires. En octobre, le fonds enregistre une progression de 0.52% (part I), générée principalement par la baisse des taux et des spreads de crédit. Dans le contexte actuel, nous avons légèrement abaissé la sensibilité au taux du portefeuille (2,48 à fin octobre, en ligne avec l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre toujours sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (2,73 à fin octobre vs 2,6 pour l'indice). Nous restons constructifs sur le crédit court & moyen terme car les fondamentaux des émetteurs sont globalement satisfaisants et la demande reste forte pour la classe d'actifs. En octobre, le fonds a renforcé son exposition sur plusieurs positions sur le marché secondaire (Erste Group, CA Assurances, Epiroc, Castellum, Deutsche Lufthansa.). Parallèlement, le fonds a participé au marché primaire euro via des émissions telles que Bankinter et Autoliv. La note globale ESG du fonds reste « C »."

Novembre 2025

"En novembre, l'apparente stabilité de nombreux marchés masque de forts mouvements sous-jacents. La chute du bitcoin s'amplifie à environ -30% sur les plus hauts de début octobre. L'accumulation de positions spéculatives, des sorties d'ETF Bitcoin et des ventes de détenteurs longs s'ajoutent à un épisode d'aversion au risque qui pénalise les actifs volatils. Le mouvement affecte surtout les valeurs Tech alors que les défensives surperforment aux Etats-Unis et les financières en Eurozone. Les marchés sont soulagés par la fin du shutdown et la saison des résultats qui s'achève avec les bons résultats de Nvidia. Mais les craintes d'une bulle IA refont surface. De plus, l'absence de statistiques américaines dont la publication est retardée (voire annulée) du fait de la paralysie prolongée du gouvernement, alimente l'incertitude et des doutes s'installent sur le prochain mouvement de la Fed. En fin de mois, des données alternatives suggèrent un emploi stagnant et une activité atone. Le moral des ménages retombe en novembre. Et la probabilité implicite d'une baisse des taux de la Fed en décembre remonte à plus de 80%. Dans l'hexagone, le tassement de la demande intérieure privée et de l'emploi au T3 se confirment et l'inflation reste faible à 0.9% en novembre. Le Japon se distingue avec un momentum plutôt positif : la reprise des prêts au secteur privé se poursuit. La confiance se redresse, tirée par la politique expansionniste de la Premier ministre Takaichi dont le Cabinet approuve un plan de relance de ? 3% PIB. Outre-Manche, le statu quo « dovish » de la Banque d'Angleterre ne surprend pas. L'inflation se modère, le chômage augmente et les salaires décélèrent. Le moral des ménages se dégrade et la consommation ralentit. L'OPEP+ maintient sa politique d'addition d'offre pour décembre mais annonce une pause au T1. Le Brent s'effrite à 62 \$/baril. Les négociations de paix Ukraine-Russie précipitent le recul du prix du gaz en Europe à moins de 30? / MWh. Le contre-choc énergétique, la détente monétaire et la relance allemande suscitent un regain de confiance en Eurozone en novembre, surtout dans les services. La conjoncture reste hésitante : la hausse du crédit au secteur privé plafonne à ? 3% l'an, l'emploi progresse peu et les salaires décélèrent. En novembre, les principales classes d'actifs varient peu. Les grands indices actions plafonnent aux Etats-Unis (S&P 500 +0.1%) en Eurozone (EuroStoxx +0.2%). Sur les taux, les mouvements ont été opposés de part et d'autre de l'Atlantique : le taux 10 ans perd 6 points de base aux Etats-Unis (à 4.01%) et gagne 6 pb à 2.69% en Allemagne. Sur la partie court terme, le taux 2 ans allemand se stabilise à 2.03% (soit +6 pb sur le mois). Les spreads de crédit investment-grade euro se sont

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

élargis sur le mois sur l'ensemble de la courbe : +5 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 43 pb) et +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (toutes maturités), qui s'établit à 68 pb à fin novembre. En termes de performance, l'Investment Grade court terme (1-3 ans) reste stable sur le mois (+0.01%), le portage ayant absorbé la remontée généralisée des taux et des spreads de crédit. Parallèlement, le marché Investment grade (toutes maturités) recule de 0.25%, l'impact négatif de la hausse des taux étant plus marqué sur la partie long terme de la courbe obligataire. Dans le segment High Beta, les spreads du High Yield Euro affichent un léger écartement : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro BB-B (à 218 pb). Le marché primaire reste très actif : le volume total d'émissions depuis le début de l'année a dépassé 853Mds, soit près de 17% de plus qu'il y a un an à la même période. En novembre, le fonds enregistre un recul de 0.08% (part I), touché par la remontée généralisée des taux et des spreads de crédit. En fin de mois, nous avons augmenté les sensibilités taux et crédit du portefeuille (à 2.82 et 3.00 respectivement). Nous restons constructifs sur le crédit court & moyen terme, car les fondamentaux des émetteurs sont globalement satisfaisants et la demande reste forte pour cette classe d'actifs. En novembre, le fonds a renforcé plusieurs positions sur le marché secondaire (Legrand, Unipol, Securitas, Brenntag, Banca BPER, Adecco.). Parallèlement, le fonds a participé au marché primaire euro via des émissions telles que Deutsche Post, Metlen Energy, Smurfit Kappa, Poste Italienne, Informa et British Telecom. La note globale ESG du fonds reste « C ».

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à peu près inchangé (-0,1% sur le mois) alors que l'Eurostoxx 600 a progressé de 2,7%. L'or a progressé d'environ 3% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps), à respectivement 4,16% et 2,85%. Sur la partie court terme, le taux 2 ans allemand se stabilise à 2.12% (soit +6 pb sur le mois). Les spreads de crédit investment-grade euro se sont légèrement contractés sur le mois sur l'ensemble de la courbe : -2 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 42 pb) et -4 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (toutes maturités), qui s'établit à 66 pb à fin décembre. Dans le segment High Beta, les spreads du High Yield Euro affichent un resserrement marqué : -16 pb sur l'indice ICE BofA Euro BB-B (à 203 pb). En termes de performance, l'Investment Grade court terme (1-3 ans) est légèrement positif sur le mois (+0.11%), le portage ayant absorbé la remontée généralisée des taux. Parallèlement, le marché Investment grade (toutes maturités) recule de 0.20%, l'impact négatif de la hausse des taux étant plus marqué sur la partie long terme de la courbe obligataire. Le segment BB-B enregistre une performance positive (+0.38% sur le mois), poussée par le portage et la baisse des spreads de crédit. En décembre, le fonds enregistre une performance de +0.09% (part I), générée principalement par le portage et la contribution positive de la poche HY. En décembre, nous avons maintenu les sensibilités taux et crédit inchangées (à 2.83 et 3.07 respectivement). Nous restons constructifs sur le crédit court & moyen terme, car les fondamentaux des émetteurs sont globalement satisfaisants et la demande reste forte pour cette classe d'actifs. En décembre, le fonds a renforcé plusieurs positions sur le marché secondaire (Adecco, Barclays, Eurobank, Epiroc, Woolworths, KBC, Lloyds.). Parallèlement, le fonds a participé au marché primaire euro via des émissions telles que ManpowerGroup et Volkswagen). La note globale ESG du fonds reste « C »."

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - I (C) en devise EUR : 3,47% / 3,43% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - I2 (C) en devise EUR : 3,52% / 3,43% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - N (C) en devise EUR : 3,68% / 3,43% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - P (C) en devise EUR : 3,36% / 3,43% avec une Tracking Error de 0,56%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	29 306 164,96	39 734 276,82
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	10 826 200,35	10 911 894,20
ALLEMAGNE 6.25% 04-01-30	8 316 700,00	11 766 100,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-32	5 071 800,00	5 162 550,00
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	3 005 550,00	3 004 976,70
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp		5 292 658,00
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.375% 19-06-30	2 496 410,00	2 505 050,00
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 3.25% 06-02-30	2 299 747,00	2 348 454,10
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26		4 640 461,00
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026		4 463 108,00

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 7 816 200,00**

- o Change à terme :
- o Future : 7 816 200,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 31 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Groupe / Adresse] : CPR Asset Management

Le 31 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Groupe / Adresse] : CPR Asset Management, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP01056, 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Groupe / Adresse] : CPR Asset Management, membre du groupe Amundi, 91-93 boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15, n°GP-01056, www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Adresse - CODE ISIN : FR0012722890] : CPR Asset Management, membre du groupe Amundi, 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Agrément - CODE ISIN : FR0012722890] : CPR Asset Management est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Contact - CODE ISIN : FR0012722890] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Réclamation - CODE ISIN : FR0012722890] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Site internet - CODE ISIN : FR0012722890] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0010638676] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0010638676] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0010638676] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0010638676] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - email réclamation - CODE ISIN : FR0010638676] : client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet documentation - CODE ISIN : FR0010638676] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet politique ISR - CODE ISIN : FR0010638676] : le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet réclamation - CODE ISIN : FR0010638676] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Documents d'information - site de référence - CODE ISIN : FR0012858710] : Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Le 01 octobre 2025 Modification [Définition U.S. Person - site de référence - CODE ISIN : FR0012858710] : La définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus.

Le 01 octobre 2025 Modification [Politique d'Investissement Responsable - site de référence - CODE ISIN : FR0012858710] : le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0012858710] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0012858710] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0012858710] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - contact réclamation - CODE ISIN : FR0012858710] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0012858710] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet - CODE ISIN : FR0012858710] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Documentation - Liste des documents - CODE ISIN : FR001400IHD1] : Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com.

Le 01 octobre 2025 Modification [Politique d'Investissement Responsable - URL - CODE ISIN : FR001400IHD1] : Le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Réclamation - Contact - CODE ISIN : FR001400IHD1] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Site internet - Documentation - CODE ISIN : FR001400IHD1] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Site internet - U.S. Person - CODE ISIN : FR001400IHD1] : La définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus.

Le 01 octobre 2025 Modification [Site internet - Valeur liquidative - CODE ISIN : FR001400IHD1] : La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR001400IHD1] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Adresse - CODE ISIN : FR001400IHD1] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Agrément - CODE ISIN : FR001400IHD1] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Coordonnées - CODE ISIN : FR001400IHD1] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Documentation - liste des documents disponibles - CODE ISIN : FR0011528876] : Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com.

Le 01 octobre 2025 Modification [Politique d'Investissement Responsable - site - CODE ISIN : FR0011528876] : Le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Réclamation - contact - CODE ISIN : FR0011528876] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Site internet - U.S. Person - CODE ISIN : FR0011528876] : La définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus.

Le 01 octobre 2025 Modification [Site internet - documentation - CODE ISIN : FR0011528876] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0011528876] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0011528876] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0011528876] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0011528876] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Accès aux documents réglementaires - CODE ISIN : FR0013303336] : Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com.

Le 01 octobre 2025 Modification [Définition U.S. Person - site de référence - CODE ISIN : FR0013303336] : la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus

Le 01 octobre 2025 Modification [Politique d'Investissement Responsable - site de référence - CODE ISIN : FR0013303336] : le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0013303336] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0013303336] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0013303336] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - contact réclamation - CODE ISIN : FR0013303336] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0013303336] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet - CODE ISIN : FR0013303336] : www.cpram.com

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à % maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
 - Méthode VaR absolue.
 - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
 - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
 - La profondeur d'historique est de 1 an, 263 scénarios et va du 29/12/2024 au 31/12/2025.

- VAR 95 :
 - Maximum : 2,99%
 - Minimum : 1,98%
 - Moyenne : 2,38%

- VAR 99 :
 - Maximum : 4,45%
 - Minimum : 3,53%
 - Moyenne : 4,05%

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

- Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	456 595 726,99	537 880 379,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	456 595 726,99	537 880 379,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	51 793 698,69	60 080 808,40
OPCVM	51 793 698,69	60 080 808,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	41 900,00	
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	508 431 325,68	597 961 188,39
Créances et comptes d'ajustement actifs	167 626,00	44 437,50
Comptes financiers	18 186 035,71	11 235 235,44
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	18 353 661,71	11 279 672,94
Total de l'actif I+II	526 784 987,39	609 240 861,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	509 184 253,41	579 352 025,35
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	17 290 547,49	29 685 175,98
Capitaux propres I	526 474 800,90	609 037 201,33
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	526 474 800,90	609 037 201,33
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	41 900,00	
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	41 900,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	268 286,49	203 660,00
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	268 286,49	203 660,00
Total Passifs : I+II+III+IV	526 784 987,39	609 240 861,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	16 146 964,07	15 824 329,48
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	206 124,55	305 794,48
Sous-total produits sur opérations financières	16 353 088,62	16 130 123,96
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	16 353 088,62	16 130 123,96
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 934 171,80	-2 150 450,67
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 934 171,80	-2 150 450,67
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	14 418 916,82	13 979 673,29
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 262 437,82	-187 828,81
Sous-total revenus nets I = (C+D)	13 156 479,00	13 791 844,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-1 859 624,97	-11 476 797,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-380 746,68	-250 037,85
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-2 240 371,65	-11 726 835,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	166 727,19	969 538,50
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-2 073 644,46	-10 757 296,54

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 466 790,35	26 559 546,78
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 466 790,35	26 559 546,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-259 077,40	91 081,26
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 207 712,95	26 650 628,04
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	17 290 547,49	29 685 175,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	902 366 053,43	680 202 856,90	685 157 227,14	609 037 201,33	526 474 800,90
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT I-C/D en EUR					
Actif net	5 414 734,26				
Nombre de titres	3 654,060				
Valeur liquidative unitaire	1 481,84				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,95				
Distribution unitaire sur revenu	12,51				
Crédit d'impôt unitaire					
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C en EUR					
Actif net			32 722 381,69	24 148 440,74	9 535 382,78
Nombre de titres			314,000	220,000	83,787
Valeur liquidative unitaire			104 211,40	109 765,63	113 805,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-615,10	-1 935,72	-444,32
Capitalisation unitaire sur revenu			1 007,01	2 691,81	3 152,42
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C en EUR					
Actif net					67 788 232,17
Nombre de titres					657 556,080
Valeur liquidative unitaire					103,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					-0,42
Capitalisation unitaire sur revenu					2,01

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I-C en EUR					
Actif net	554 404 546,67	514 955 069,87	491 598 424,38	390 366 579,60	301 196 914,90
Nombre de titres	157 670,240	158 110,656	141 700,675	107 034,169	79 813,176
Valeur liquidative unitaire	3 516,22	3 256,92	3 469,27	3 647,12	3 773,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-18,84	-23,30	-86,08	-64,41	-14,74
Capitalisation unitaire sur revenu	28,52	45,88	108,21	82,67	97,20
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C en EUR					
Actif net	245 547 767,20	67 911 074,87	63 491 310,70	89 212 685,08	95 185 493,75
Nombre de titres	23 337,209	6 964,747	6 109,872	8 162,336	8 412,308
Valeur liquidative unitaire	10 521,72	9 750,68	10 391,59	10 929,79	11 315,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-56,40	-69,77	-257,78	-192,97	-44,21
Capitalisation unitaire sur revenu	96,70	142,29	329,00	253,03	296,94
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C en EUR					
Actif net	96 999 005,30	97 336 712,16	97 345 110,37	105 309 495,91	52 768 777,30
Nombre de titres	934 487,000	1 013 408,786	952 412,055	981 077,527	475 604,467
Valeur liquidative unitaire	103,79	96,04	102,20	107,34	110,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,55	-0,68	-2,53	-1,89	-0,43
Capitalisation unitaire sur revenu	0,66	1,25	3,09	2,32	2,75

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I - C : 0,250 % TTC maximum l'an Part I - C/D : 0,250 % TTC maximum l'an Part I2 - C : 0,225 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,325 % TTC maximum l'an Part N - C : 0,150 % TTC maximum l'an Part P - C : 0,330 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I - C : 0,10 % TTC Part I - C/D : 0,10 % TTC Part I2 - C : 0,08 % TTC Part R - C : 0,12 % TTC Part N - C : 0,10 % TTC Part P - C : 0,12 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

P5	Commission de surperformance	Actif net	Néant
----	------------------------------	-----------	-------

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales, ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	609 037 201,33	685 157 227,14
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	218 751 428,75	142 631 416,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-319 959 164,70	-247 563 827,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	14 418 916,82	13 979 673,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 240 371,65	-11 726 835,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 466 790,35	26 559 546,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	526 474 800,90	609 037 201,33

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	6,787	757 272,43
Parts rachetées durant l'exercice	-143,000	-16 063 785,80
Solde net des souscriptions/rachats	-136,213	-15 306 513,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83,787	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	663 784,326	68 134 063,10
Parts rachetées durant l'exercice	-6 228,246	-640 726,51
Solde net des souscriptions/rachats	657 556,080	67 493 336,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	657 556,080	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	25 257,088	93 327 663,96
Parts rachetées durant l'exercice	-52 478,081	-194 284 783,86
Solde net des souscriptions/rachats	-27 220,993	-100 957 119,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 813,176	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 752,081	41 952 143,36
Parts rachetées durant l'exercice	-3 502,109	-39 258 713,12
Solde net des souscriptions/rachats	249,972	2 693 430,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 412,308	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	133 561,680	14 580 285,90
Parts rachetées durant l'exercice	-639 034,740	-69 711 155,41
Solde net des souscriptions/rachats	-505 473,060	-55 130 869,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	475 604,467	

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C FR001400IHD1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 535 382,78	83,787	113 805,03
BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C FR0013303336	Capitalisation	Capitalisation	EUR	67 788 232,17	657 556,080	103,09
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C FR0010638676	Capitalisation	Capitalisation	EUR	301 196 914,90	79 813,176	3 773,77
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C FR0012858710	Capitalisation	Capitalisation	EUR	95 185 493,75	8 412,308	11 315,02
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C FR0011528876	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 768 777,30	475 604,467	110,95

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	456 595,72	454 881,91	1 713,81		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	18 186,04				18 186,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-7 816,20			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		447 065,71	1 713,81		18 186,04

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	3 776,94	4 310,18	1 586,97	104 315,57	181 723,96	109 560,87	51 321,24
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	18 186,03						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures					-580,80	-7 235,40	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	21 962,97	4 310,18	1 586,97	104 315,57	181 143,16	102 325,47	51 321,24

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	374 180,02	82 415,71	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	374 180,02	82 415,71	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	139 501,00
	Coupons et dividendes en espèces	28 125,00
Total des créances		167 626,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	165 111,87
	Autres dettes	103 174,62
Total des dettes		268 286,49
Total des créances et des dettes		-100 660,49

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 095,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 761,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 203 019,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	291 016,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	366 278,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			6 580 901,65
	FR0014005J14	CA 0.5% 21-09-29 EMTN	939 624,45
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	2 497 604,62
	FR0014005RZ4	CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	3 143 672,58
TCN			
OPC			51 793 698,69
	FR0010796433	BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	27 317 490,78
	FR0013017837	BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2C	13 215 736,90
	FR001400RJ38	BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES PART ZC	4 083 495,90
	FR001400C9Y2	BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C	7 176 975,11
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			58 374 600,34

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	13 156 479,00	13 791 844,48
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	13 156 479,00	13 791 844,48
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 156 479,00	13 791 844,48

Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	264 132,01	592 199,40
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	264 132,01	592 199,40
Sommes distribuables au titre du revenu net	264 132,01	592 199,40
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	264 132,01	592 199,40
Total	264 132,01	592 199,40
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Part BFT CREDIT OPPORTUNITÉ ISR CLIMAT R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 328 214,19	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 328 214,19	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 328 214,19	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 328 214,19	
Total	1 328 214,19	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 758 192,31	8 848 865,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 758 192,31	8 848 865,29
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 758 192,31	8 848 865,29
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	7 758 192,31	8 848 865,29
Total	7 758 192,31	8 848 865,29
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 498 026,94	2 065 333,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 498 026,94	2 065 333,23
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 498 026,94	2 065 333,23
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 498 026,94	2 065 333,23
Total	2 498 026,94	2 065 333,23
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 307 913,55	2 285 446,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 307 913,55	2 285 446,56
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 307 913,55	2 285 446,56
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 307 913,55	2 285 446,56
Total	1 307 913,55	2 285 446,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-2 073 644,46	-10 757 296,54
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-2 073 644,46	-10 757 296,54
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 073 644,46	-10 757 296,54

Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-37 229,07	-425 858,70
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-37 229,07	-425 858,70
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-37 229,07	-425 858,70
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -37 229,07	 -425 858,70
Total	-37 229,07	-425 858,70
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-281 031,10	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-281 031,10	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-281 031,10	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-281 031,10	
Total	-281 031,10	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 177 133,63	-6 894 852,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 177 133,63	-6 894 852,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 177 133,63	-6 894 852,19
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-1 177 133,63	-6 894 852,19
Total	-1 177 133,63	-6 894 852,19
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-371 911,03	-1 575 104,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-371 911,03	-1 575 104,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-371 911,03	-1 575 104,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-371 911,03	-1 575 104,34
Total	-371 911,03	-1 575 104,34
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-206 339,63	-1 861 481,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-206 339,63	-1 861 481,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-206 339,63	-1 861 481,31
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-206 339,63	-1 861 481,31
Total	-206 339,63	-1 861 481,31
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			456 595 726,99	86,72
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			456 595 726,99	86,72
Assurance			33 001 169,48	6,27
ALLIANZ SE 2.6% PERP	EUR	600 000	540 757,56	0,10
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	2 600 000	2 401 978,03	0,46
ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	EUR	1 000 000	1 025 138,11	0,19
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	1 400 000	1 436 918,50	0,27
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	600 000	608 840,30	0,12
ASS GENERALI 4.75% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 530 296,27	0,29
AXA 5.75% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 564 781,18	0,30
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	3 500 000	3 143 672,58	0,60
CATTOLICA DI ASSICURAZIONI 4.25% 14-12-47	EUR	1 200 000	1 233 040,38	0,23
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	5 600 000	5 324 591,78	1,01
CNPFP 2 3/4 02/05/29	EUR	3 500 000	3 555 812,94	0,68
MAPFRE 2.875% 13-04-30	EUR	2 500 000	2 507 950,93	0,48
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	2 500 000	2 264 205,92	0,43
MUNICH RE 3.25% 26-05-49	EUR	1 000 000	1 024 825,65	0,19
UNIPOLSAI 4.9% 23-05-34	EUR	2 500 000	2 696 967,00	0,51
UNIPOLSAI 6.375% PERP	EUR	2 000 000	2 141 392,35	0,41
Automobiles			2 871 819,80	0,55
BMW FIN 3.25% 20-05-31 EMTN	EUR	1 550 000	1 586 119,91	0,31
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	500 000	474 783,37	0,09
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	800 000	810 916,52	0,15
Banques commerciales			101 997 659,51	19,38
BANCO BPM 3.375% 19-01-32	EUR	1 000 000	1 039 448,47	0,20
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 200 324,61	0,42
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	3 000 000	3 045 361,10	0,58
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	900 000	987 240,30	0,19
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	1 000 000	1 143 025,94	0,22
BANKINTER 3.25% 03-11-33	EUR	2 200 000	2 177 310,26	0,41
BARCLAYS 4.918% 08-08-30 EMTN	EUR	500 000	539 966,66	0,10
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 200 000	1 322 660,44	0,25
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	600 000	624 890,75	0,12
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	3 000 000	3 164 902,86	0,60
BNP PAR 3.583% 15-01-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 045 862,57	0,20
BPER BANCA 5.875% PERP	EUR	1 600 000	1 617 452,13	0,31
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	1 000 000	939 624,45	0,18
CA 4.0% PERP	EUR	2 500 000	2 497 604,62	0,47
CAIXABANK 4.125% 09-02-32 EMTN	EUR	3 000 000	3 220 111,95	0,61
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	2 600 000	2 526 564,78	0,48

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	2 100 000	2 230 073,41	0,42
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.307% 06-05-32	EUR	2 200 000	2 237 535,51	0,43
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25-10-34	EUR	1 000 000	984 598,09	0,19
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	1 000 000	1 056 597,49	0,20
DE VOLKSBANK NV 3.625% 21-10-31	EUR	1 600 000	1 621 976,36	0,31
EFG EUROBANK 5.875% 28-11-29	EUR	1 500 000	1 627 596,61	0,31
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	1 600 000	1 614 225,85	0,31
HSBC 3.313% 13-05-30 EMTN	EUR	3 000 000	3 087 835,03	0,59
ILLIMITY BANK 5.75% 31-05-27	EUR	3 000 000	3 222 202,97	0,61
ING GROEP NV 0.25% 01-02-30	EUR	3 000 000	2 768 063,45	0,53
INTE 4.125% PERP	EUR	1 000 000	988 936,32	0,19
INTE 6.375% PERP	EUR	500 000	532 154,41	0,10
JYSKE BANK DNK 2.875% 05-05-29	EUR	920 000	939 696,83	0,18
JYSKE BANK DNK 3.625% 29-04-31	EUR	1 000 000	1 037 404,69	0,20
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	1 000 000	1 108 289,88	0,21
KBC GROUPE 4.75% 17-04-35 EMTN	EUR	1 000 000	1 082 137,45	0,21
KBC GROUPE 6.0% PERP	EUR	600 000	621 818,10	0,12
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	3 000 000	3 235 119,66	0,61
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	2 000 000	2 130 554,76	0,40
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	1 000 000	1 038 711,33	0,20
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 14-09-28	EUR	1 500 000	1 408 415,78	0,27
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 03-03-30	EUR	1 700 000	1 742 732,24	0,33
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.25% 05-09-29	EUR	2 000 000	2 045 087,30	0,39
NATL AUSTRALIA BANK 3.125% 28-02-30	EUR	2 000 000	2 068 860,50	0,39
NATL BANK OF GREECE 3.5% 19-11-30	EUR	3 000 000	3 054 338,19	0,58
NATWEST GROUP 0.78% 26-02-30	EUR	2 000 000	1 879 871,12	0,36
NCG BAN 0.5% 08-09-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 481 837,36	0,28
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 239 607,14	0,24
NCG BAN 5.875% 02-04-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 696 742,61	0,32
NIBC BANK NV 3.5% 05-06-30	EUR	1 500 000	1 544 693,20	0,29
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	1 500 000	1 637 096,31	0,31
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	5 000 000	4 969 858,12	0,93
RCI BANQUE 6.125% PERP	EUR	1 600 000	1 637 122,57	0,31
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	3 500 000	3 487 551,86	0,66
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.5% 23-05-29	EUR	2 000 000	2 085 064,96	0,40
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 19-08-32	EUR	2 100 000	2 112 137,83	0,40
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	1 200 000	1 259 545,74	0,24
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	1 500 000	1 537 336,11	0,29
UNICREDIT 4.0% 05-03-34 EMTN	EUR	600 000	634 735,62	0,12
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 305 718,88	0,25
VGP 1.5% 08-04-29	EUR	2 000 000	1 911 425,98	0,36
Boissons			14 394 914,83	2,73
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	2 000 000	1 879 835,89	0,36

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARLSBERG BREWERIES AS 3.0% 28-08-29	EUR	2 500 000	2 535 811,59	0,48
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	3 500 000	3 253 808,33	0,62
PERNOD RICARD 3.375% 07-11-30	EUR	6 600 000	6 725 459,02	1,27
Compagnies aériennes			6 409 139,00	1,22
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	2 000 000	2 131 673,61	0,41
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 000 000	1 157 912,72	0,22
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 000 000	1 020 927,42	0,19
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 4.0% 21-05-30	EUR	950 000	1 007 478,16	0,19
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	1 000 000	1 091 147,09	0,21
Composants automobiles			12 476 044,71	2,37
AUTOLIV 3.0% 29-10-30 EMTN	EUR	1 900 000	1 884 943,69	0,36
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	2 000 000	2 166 274,48	0,41
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	663 000	663 322,04	0,13
MAGNA INTL 3.625% 21-05-31	EUR	1 600 000	1 654 862,02	0,31
PIRELLI C 3.875% 02-07-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 616 376,33	0,50
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	500 000	514 115,59	0,10
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 976 150,56	0,56
Conglomérats industriels			2 188 047,76	0,42
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.75% 31-05-32	EUR	2 100 000	2 188 047,76	0,42
Construction et ingénierie			10 896 088,84	2,07
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	1 500 000	1 607 926,06	0,31
P3 GROUP SARL 1.625% 26-01-29	EUR	2 000 000	1 945 517,32	0,37
P3 GROUP SARL 4.625% 13-02-30	EUR	1 710 000	1 858 526,58	0,35
WEBUILD 5.375% 20-06-29	EUR	2 500 000	2 721 913,50	0,52
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	2 500 000	2 762 205,38	0,52
Courrier, fret aérien et logistique			4 001 629,92	0,76
DEUTSCHE POST AG 3.0% 25-11-31	EUR	1 850 000	1 843 763,04	0,35
DSV AS 0.375% 26-02-27	EUR	2 200 000	2 157 866,88	0,41
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			14 476 220,88	2,75
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 608 186,71	0,49
CARREFOUR S A 3.25% 24-06-30	EUR	2 400 000	2 452 829,80	0,47
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.25% 10-03-33	EUR	900 000	912 307,59	0,17
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11-03-31	EUR	1 800 000	1 873 828,62	0,36
METRO AG 4.0% 05-03-30 EMTN	EUR	850 000	915 765,84	0,17
METRO AG 4.625% 07-03-29	EUR	2 000 000	2 145 277,80	0,41
NN GROUP NV 6.375% PERP	EUR	1 500 000	1 620 635,78	0,31
WOOLWORTHS GROUP LIMITED EX 0.375% 15-11-28	EUR	1 000 000	934 733,87	0,18
WOOLWORTHS GROUP LIMITED EX 3.75% 25-10-32	EUR	1 000 000	1 012 654,87	0,19
Electricité			9 514 154,26	1,81
EDF 2.625% PERP	EUR	2 400 000	2 383 472,51	0,45
EDF 3.25% 07-05-32 EMTN	EUR	1 800 000	1 826 042,01	0,35

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LEGRAND 3.5% 26-06-34	EUR	2 200 000	2 244 899,60	0,43
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	1 000 000	961 525,55	0,18
ORSTED 3.75% 01-03-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 048 773,77	0,20
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.5% 17-01-31	EUR	1 000 000	1 049 440,82	0,20
Emballage et conditionnement			2 653 950,91	0,50
HUHTAMAKI OYJ 5.125% 24-11-28	EUR	2 500 000	2 653 950,91	0,50
Epargne et prêts hypothécaires			3 536 763,34	0,67
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	2 000 000	1 953 920,86	0,37
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	1 500 000	1 582 842,48	0,30
Equipement et services pour l'énergie			2 748 023,78	0,52
EUROGRID GMBH 1 3.722% 27-04-30	EUR	500 000	525 217,92	0,10
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-31	EUR	2 100 000	2 222 805,86	0,42
Equipements et fournitures médicaux			4 479 419,33	0,85
BAXTER INTL 1.3% 15-05-29	EUR	2 500 000	2 368 447,61	0,45
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	2 000 000	2 110 971,72	0,40
Equipements et instruments électroniques			3 131 601,61	0,59
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	EUR	2 000 000	2 120 591,94	0,40
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	1 000 000	1 011 009,67	0,19
Finances			1 551 931,87	0,29
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 3.875% 05-06-30	EUR	1 000 000	1 049 768,44	0,19
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24-11-31	EUR	500 000	502 163,43	0,10
FPI Bureautiques			864 525,21	0,16
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 0.5% 21-04-28	EUR	900 000	864 525,21	0,16
Gestion et promotion immobilière			323 488,31	0,06
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	300 000	323 488,31	0,06
Gestion immobilière et développement			17 200 014,18	3,27
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 0.875% 05-02-27	EUR	1 000 000	985 166,95	0,19
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 4.25% 30-04-30	EUR	2 000 000	2 092 947,11	0,40
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	3 000 000	3 081 946,32	0,59
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	1 086 000	1 072 854,87	0,20
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	1 000 000	998 195,95	0,19
KOJAMO OYJ 0.875% 28-05-29	EUR	1 370 000	1 275 382,69	0,24
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 17-01-29	EUR	1 500 000	1 416 441,42	0,27
TAG IMMOBILIEN AG 3.625% 03-03-32	EUR	1 300 000	1 295 919,67	0,25
TAG IMMOBILIEN AG 4.25% 04-03-30	EUR	2 000 000	2 128 718,99	0,40
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	2 000 000	1 942 029,99	0,37
VONOVIA SE 0.625% 14-12-29	EUR	1 000 000	910 410,22	0,17
Hôtels, restaurants et loisirs			5 346 114,48	1,02
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	500 000	495 800,32	0,09

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACCOR 3.875% 11-03-31	EUR	1 300 000	1 371 579,17	0,26
LA FRANCAISE DES JEUX 3.0% 21-11-30	EUR	3 500 000	3 478 734,99	0,67
Industrie aéronautique et défense			3 931 755,04	0,75
MTU AERO ENGINES 3.875% 18-09-31	EUR	2 530 000	2 643 856,42	0,51
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	EUR	1 300 000	1 287 898,62	0,24
Infrastructure de transports			7 422 080,46	1,41
ABERTIS INFRA 1.125% 26-03-28	EUR	2 700 000	2 628 904,06	0,50
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	1 100 000	1 171 801,11	0,22
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 1.5% 05-11-30	EUR	1 000 000	934 891,16	0,18
POSTNL NV 4.75% 12-06-31	EUR	2 500 000	2 686 484,13	0,51
Logiciels			7 133 369,99	1,35
KION GROUP AG 4.0% 20-11-29	EUR	2 600 000	2 681 334,79	0,51
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	3 000 000	3 002 303,02	0,56
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	1 500 000	1 449 732,18	0,28
Machines			4 400 926,94	0,84
ALFA LAVAL TREASURY INTL AB 3.125% 18-09-31	EUR	1 400 000	1 394 055,40	0,26
EPIROC AKTIEBOLAG 3.625% 28-02-31	EUR	2 000 000	2 092 100,04	0,41
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 3.125% 14-09-28	EUR	900 000	914 771,50	0,17
Marchés de capitaux			26 559 442,62	5,04
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 023 724,64	0,19
ABN AMRO BK 3.875% 15-01-32	EUR	1 200 000	1 274 188,63	0,24
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 065 875,20	0,20
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 648 512,08	0,31
BANCO SANTANDER 4.375% PERP	EUR	2 200 000	2 223 732,04	0,42
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.625% 22-10-30	EUR	1 000 000	931 967,92	0,18
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% PERP	EUR	600 000	574 190,79	0,11
CESKA SPORITELNA AS 0.5% 13-09-28	EUR	1 000 000	962 549,61	0,18
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	2 000 000	2 093 076,87	0,40
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	500 000	496 963,48	0,09
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	3 000 000	2 806 737,42	0,54
DANFOSS FINANCE II BV 4.125% 02-12-29	EUR	500 000	521 740,61	0,10
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	1 000 000	964 327,60	0,18
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 15-07-27	EUR	1 500 000	1 463 129,31	0,28
NATL BANK OF CANADA 3.75% 02-05-29	EUR	2 500 000	2 632 607,50	0,50
NATL BANK OF CANADA E3R+0.85% 10-03-29	EUR	1 700 000	1 713 811,49	0,33
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	EUR	1 000 000	994 037,21	0,19
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	1 000 000	1 019 705,34	0,19
PHOENIX GROUP 4.375% 24-01-29	EUR	1 000 000	1 079 435,63	0,21
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% 15-09-28	EUR	1 000 000	1 069 129,25	0,20
Media			2 944 008,72	0,56
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 507 807,16	0,29

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SES 4.125% 24-06-30 EMTN	EUR	1 400 000	1 436 201,56	0,27
Médias			1 036 829,71	0,20
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	1 000 000	1 036 829,71	0,20
Métaux et minerais			1 492 482,50	0,28
METLEN ENERGY METALS 3.875% 26-05-31	EUR	1 500 000	1 492 482,50	0,28
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			2 580 394,03	0,49
IQVIA 2.25% 15-01-28	EUR	2 300 000	2 287 278,59	0,43
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	300 000	293 115,44	0,06
Produits alimentaires			12 404 575,68	2,36
BARRY CAL 3.75% 19-02-28	EUR	500 000	524 487,73	0,10
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	5 000 000	5 228 893,58	1,00
GEN MILLS 3.65% 23-10-30	EUR	2 600 000	2 675 234,00	0,51
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	2 000 000	2 117 679,34	0,40
KELLOGG 0.5% 20-05-29	EUR	2 000 000	1 858 281,03	0,35
Produits chimiques			5 328 232,04	1,01
AKZO NOBEL NV 3.75% 16-09-34	EUR	1 100 000	1 097 923,89	0,21
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 907 249,44	0,36
LANXESS AG 1.75% 22-03-28 EMTN	EUR	500 000	491 804,52	0,09
SYENSQO SANV 3.375% 28-05-31	EUR	1 800 000	1 831 254,19	0,35
Produits de soins personnels			2 542 328,22	0,48
ONTEX GROUP NV 5.25% 15-04-30	EUR	2 500 000	2 542 328,22	0,48
Produits pharmaceutiques			1 299 880,31	0,25
BRISTOL MYERS 1.75% 15-05-35	EUR	1 500 000	1 299 880,31	0,25
Produits pour l'industrie du bâtiment			6 132 747,73	1,16
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	3 900 000	4 054 130,84	0,77
WIENERBERGER AG 4.875% 04-10-28	EUR	1 950 000	2 078 616,89	0,39
Services aux collectivités			6 100 187,56	1,16
ENGIE 1.5% PERP	EUR	2 300 000	2 216 958,06	0,42
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	1 500 000	1 588 653,63	0,30
POSTE ITALIANE 3.0% 03-12-30	EUR	2 300 000	2 294 575,87	0,44
Services aux entreprises			6 497 687,50	1,23
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	3 000 000	2 959 683,84	0,55
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	1 000 000	978 872,60	0,19
SECHE ENVIRONNEMENT 4.5% 25-03-30	EUR	1 000 000	1 035 698,81	0,20
SECHE ENVIRONNEMENT 5.87% PERP	EUR	500 000	510 487,38	0,10
SECURITAS AB 3.375% 20-05-32	EUR	1 000 000	1 012 944,87	0,19
Services aux professionnels			8 084 888,06	1,54
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	3 300 000	3 294 075,27	0,63
BUREAU VERITAS 3.125% 15-11-31	EUR	2 800 000	2 797 679,55	0,53

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MANPOWER 3.75% 13-12-30	EUR	2 000 000	1 993 133,24	0,38
Services clientèle divers			7 924 240,11	1,51
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	1 800 000	1 885 515,52	0,36
EDENRED 3.25% 27-08-30	EUR	2 000 000	2 019 417,35	0,38
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	3 000 000	2 976 076,79	0,57
LEASYS 3.375% 25-01-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 043 230,45	0,20
Services de télécommunication diversifiés			15 636 046,43	2,97
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	EUR	1 500 000	1 520 886,40	0,29
BRITISH TEL 3.375% 17-11-32	EUR	1 700 000	1 690 402,66	0,32
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 500 000	1 575 647,10	0,30
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 410 604,49	0,46
PROXIMUS 4.75% PERP	EUR	1 800 000	1 849 821,26	0,35
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	1 500 000	1 726 338,83	0,33
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	2 600 000	2 509 921,30	0,47
VERIZON COMMUNICATION 0.375% 22-03-29	EUR	1 000 000	929 049,41	0,18
VERIZON COMMUNICATION 1.25% 08-04-30	EUR	1 000 000	939 056,66	0,18
VERIZON COMMUNICATION 1.375% 02-11-28	EUR	500 000	484 318,32	0,09
Services de télécommunication mobile			2 452 116,92	0,47
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	2 500 000	2 452 116,92	0,47
Services financiers diversifiés			40 880 322,53	7,76
ADECCO INTL FINANCIAL 0.5% 21-09-31	EUR	1 000 000	858 232,40	0,16
AMERICAN HONDA FIN 0.3% 07-07-28	EUR	500 000	470 907,85	0,09
AMERICAN HONDA FIN 3.65% 23-04-31	EUR	1 100 000	1 139 320,90	0,22
ARION BANK 3.625% 27-05-30	EUR	2 000 000	2 052 079,10	0,39
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	2 500 000	2 504 463,72	0,48
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 03-11-28	EUR	3 700 000	3 481 536,19	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.0% 07-05-30	EUR	2 200 000	2 228 493,19	0,42
BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24-04-28	EUR	1 000 000	1 045 881,16	0,20
BRENNTAG FINANCE BV 3.875% 24-04-32	EUR	2 500 000	2 594 012,82	0,49
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.625% 03-07-29	EUR	3 500 000	3 379 726,68	0,64
DANA FINANCING LUX SARL 3.0% 15-07-29	EUR	1 500 000	1 519 987,29	0,29
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	1 600 000	1 408 127,59	0,27
DSV FINANCE BV 3.25% 06-11-30	EUR	700 000	709 224,83	0,13
DSV PANALPINA FINANCE BV 1.375% 16-03-30	EUR	2 000 000	1 895 424,40	0,36
DSV PANALPINA FINANCE BV 3.5% 26-06-29	EUR	1 600 000	1 662 717,88	0,32
JDE PEET S BV 0.625% 09-02-28	EUR	1 500 000	1 443 066,81	0,27
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-11-30	EUR	1 000 000	1 013 917,49	0,19
NASDAQ 1.75% 28-03-29	EUR	2 500 000	2 446 446,44	0,46
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.875% 05-01-29	EUR	1 500 000	1 458 027,47	0,28
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 2.875% 26-08-28	EUR	1 300 000	1 309 776,69	0,25
VOLKSWAGEN BANK 3.125% 10-12-29	EUR	1 000 000	997 554,00	0,19
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.125% 12-02-27	EUR	2 250 000	2 191 989,98	0,42

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WPP FINANCE 2013 3.625% 12-09-29	EUR	3 000 000	3 069 407,65	0,58
Services liés aux technologies de l'information			7 900 238,53	1,50
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	1 600 000	1 603 433,94	0,30
CZECH GAS NETWORKS SA RL 1.0% 16-07-27	EUR	1 000 000	980 526,58	0,19
TDC NET AS 4.625% 22-10-33	EUR	1 000 000	1 010 536,48	0,19
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	1 500 000	1 609 241,70	0,31
TDC NET AS 5.186% 02-08-29	EUR	2 500 000	2 696 499,83	0,51
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			3 014 226,77	0,57
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	2 500 000	2 493 039,59	0,47
NYKREDIT 5.5% 29-12-32	EUR	500 000	521 187,18	0,10
Sociétés commerciales et de distribution			492 999,49	0,09
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	500 000	492 999,49	0,09
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			11 222 398,20	2,13
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	500 000	442 755,99	0,08
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	2 500 000	2 366 408,66	0,45
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 15-03-31	EUR	3 000 000	3 043 742,18	0,58
HALEON NETHERLANDS CAPITAL BV 1.75% 29-03-30	EUR	2 500 000	2 414 962,87	0,46
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	1 500 000	1 383 049,58	0,26
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07-03-30	EUR	1 500 000	1 571 478,92	0,30
Textiles, habillement et produits de luxe			4 055 282,19	0,77
KERING 3.125% 27-11-29 EMTN	EUR	500 000	511 739,79	0,10
KERING 3.625% 21-11-34 EMTN	EUR	2 000 000	1 990 338,82	0,37
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 553 203,58	0,30
Transport maritime			2 115 505,34	0,40
AP MOELLER MAERSK AS 3.75% 05-03-32	EUR	2 000 000	2 115 505,34	0,40
Transport routier et ferroviaire			947 811,36	0,18
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-29	EUR	900 000	947 811,36	0,18
TITRES D'OPC			51 793 698,69	9,84
OPCVM			51 793 698,69	9,84
Gestion collective			51 793 698,69	9,84
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	EUR	93	27 317 490,78	5,19
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2C	EUR	1 237	13 215 736,90	2,51
BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES PART ZC	EUR	402	4 083 495,90	0,78
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C	EUR	658	7 176 975,11	1,36
Total			508 389 425,68	96,56

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	-5	2 300,00		-580 800,00
EURO-OAT 0326	-60	39 600,00		-7 235 400,00
Sous-total 1.		41 900,00		-7 816 200,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		41 900,00		-7 816 200,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	508 389 425,68
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	41 900,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	18 353 661,71
Autres passifs (-)	-310 186,49
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	526 474 800,90

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT N-C	EUR	83,787	113 805,03
Part BFT CREDIT OPPORTUNITE ISR CLIMAT R-C	EUR	657 556,080	103,09
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS CLIMAT I-C	EUR	79 813,176	3 773,77
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT I2-C	EUR	8 412,308	11 315,02
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT P-C	EUR	475 604,467	110,95

OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Annexe(s)

Produit**BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - I (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010638676 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960	€9 060
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-4,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 020	€9 060
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 080	€10 100
	Rendement annuel moyen	0,8%	0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 720	€11 150
	Rendement annuel moyen	7,2%	5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 23/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€48	€98
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,99% avant déduction des coûts et de 0,50% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	37,40 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - P (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011528876 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 870	€8 950
	Rendement annuel moyen	-11,3%	-5,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 920	€8 950
	Rendement annuel moyen	-10,8%	-5,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 970	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,3%	-0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 600	€11 010
	Rendement annuel moyen	6,0%	4,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 23/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€158	€217
Incidence des coûts annuels**	1,6%	1,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,99% avant déduction des coûts et de -0,10% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	46,93 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012722890 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960	€9 040
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-4,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 010	€9 040
	Rendement annuel moyen	-9,9%	-4,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 070	€10 080
	Rendement annuel moyen	0,7%	0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 710	€11 180
	Rendement annuel moyen	7,1%	5,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 23/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€48	€98
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,89% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	37,40 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - I2 (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012858710 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960	€9 070
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-4,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 020	€9 070
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 080	€10 100
	Rendement annuel moyen	0,8%	0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 720	€11 160
	Rendement annuel moyen	7,2%	5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 23/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€43	€88
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,94% avant déduction des coûts et de 0,50% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	32,40 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - R (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013303336 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960	€9 060
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-4,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 020	€9 060
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 080	€10 100
	Rendement annuel moyen	0,8%	0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 720	€11 150
	Rendement annuel moyen	7,2%	5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2023 et le 30/06/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€50	€101
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,00% avant déduction des coûts et de 0,50% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	39,00 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT - N (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHD1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT, vous investissez dans des titres de créance essentiellement libellés en euros, émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA 1-5 year Euro Corporate sur la durée de placement recommandée de 2 ans, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le fonds est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants : ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate, ICE BofA Euro High Yield, ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield. Le fonds pourra investir en-dehors de cet univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers :
 - Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
 - Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
 - Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori) ;
 - Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
- Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière des émetteurs selon un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit. Cette analyse résulte d'une approche « top-down » (analyse du scénario économique, analyse du positionnement de la classe d'actifs) et « bottom-up » (analyse financière fondamentale).
- La 3ème étape consiste en la construction du portefeuille basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. L'équipe de gestion intègre en outre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier :
 - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
 - La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet.
 - La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

◦ Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 80,75% ICE BofA 1-5 Year Euro Corporate + 14,25% ICE BofA Euro High Yield + 4,25% ICE BofA Global Corporate + 0,75% ICE BofA Global High Yield.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics libellés en euro émis par des sociétés ayant leur siège social dans les Etats membres de l'OCDE. Le fonds peut toutefois détenir des titres de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net. L'équipe de gestion investit dans des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (notation de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch) et à la catégorie spéculatifs dits à haut rendement (notation de BB+ à B- sur l'échelle de Standard & Poor's et Fitch) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 20% maximum de l'actif net. La gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. Le fonds peut détenir des titres libellés en devises autres que l'euro des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10% de son actif net. Le risque de change est systématiquement couvert.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,8.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Objectifs: Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition, et/ou d'arbitrage.

Autres informations : Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 520	€8 640
	Rendement annuel moyen	-14,8%	-7,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 580	€8 640
	Rendement annuel moyen	-14,2%	-7,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 590	€9 630
	Rendement annuel moyen	-4,1%	-1,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 200	€10 630
	Rendement annuel moyen	2,0%	3,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 23/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€527	€555
Incidence des coûts annuels**	5,3%	2,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,97% avant déduction des coûts et de -1,87% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	16,53 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,79 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Identifiant d'entité juridique :
969500NIWL9FB0OBB439

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 75,02 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **14.25% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX + 4.25% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE INDEX + 0.75% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 80.75% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO CORPORATE INDEX (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions

(environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Au cours de l'exercice, le produit a promu des caractéristiques environnementales en visant à réduire son intensité carbone en alignant son empreinte carbone sur celle de son Benchmark **14.25% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX + 4.25% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE INDEX + 0.75% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 80.75% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO CORPORATE INDEX (ESG).**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,043 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,55 (C).**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des

ressources et en protégeant la biodiversité ;

- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

L'indicateur de durabilité utilisé est l'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille, qui est calculée comme une moyenne pondérée des actifs du portefeuille et comparée à l'intensité de l'empreinte carbone pondérée des actifs de l'indice de référence. Par conséquent, les titres ayant des empreintes environnementales relativement faibles avaient une probabilité plus élevée d'être sélectionnés dans le portefeuille par rapport aux titres ayant des empreintes environnementales relativement élevées.

- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du portefeuille est **85,75**
- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du Benchmark est **144,17**

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,052 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,479 (D).

A la fin de la période précédente, l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille était de 89,154.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements

durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BFT CREDIT 12 MOIS ISR-I	Finance	Fonds	France	5,19 %
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2	Finance	Fonds	France	2,51 %
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - I	Finance	Fonds	France	1,36 %
RIFP 3.375% 11/30 EMTN	Corporates	Biens de Consommation de Base	France	1,28 %
CNPFP 0.375% 03/28	Quasi-Etats	Agences	France	1,01 %
BARY 4% 06/29	Corporates	Biens de Consommation de Base	Belgique	0,99 %
NDAFH VAR 08/31 EMTN	Corporates	Bancaire	Finlande	0,94 %
BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES - Z (C)	Finance	Fonds	France	0,78 %
SGOFP 3.375% 04/30 EMTN	Corporates	Biens d'équipement	France	0,77 %
CNPFP 2.75% 02/29 EMTN	Quasi-Etats	Agences	France	0,68 %
SOCGEN VAR 06/31 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,66 %
BFCM 0.625% 11/28 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,66 %
FDJFP 3% 11/30	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	0,66 %
CNHI 1.625% 07/29 EMTN	Corporates	Biens d'équipement	Luxembourg	0,64 %
BVIFP 1.125% 01/27	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	0,63 %

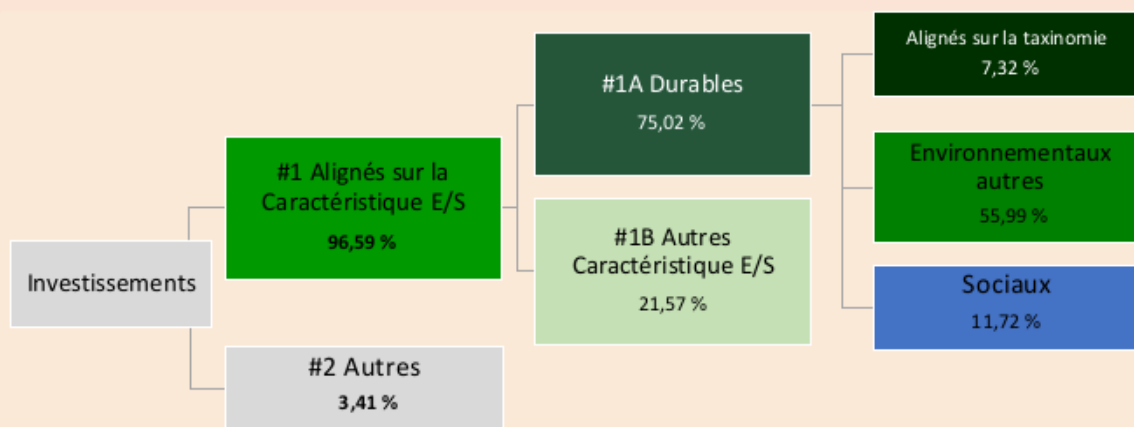


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 75,02 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	24,84 %
Corporates	Biens de Consommation de Base	11,02 %
Finance	Fonds	9,84 %
Corporates	Consommation Discrétionnaire	9,29 %

<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>7,82 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>6,16 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>5,54 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>5,10 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>3,99 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>2,90 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>2,31 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>2,26 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>1,80 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>1,60 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres secteurs industriels</i>	<i>1,04 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	<i>0,46 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,42 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Autorités locales</i>	<i>0,20 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>3,41 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,32 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

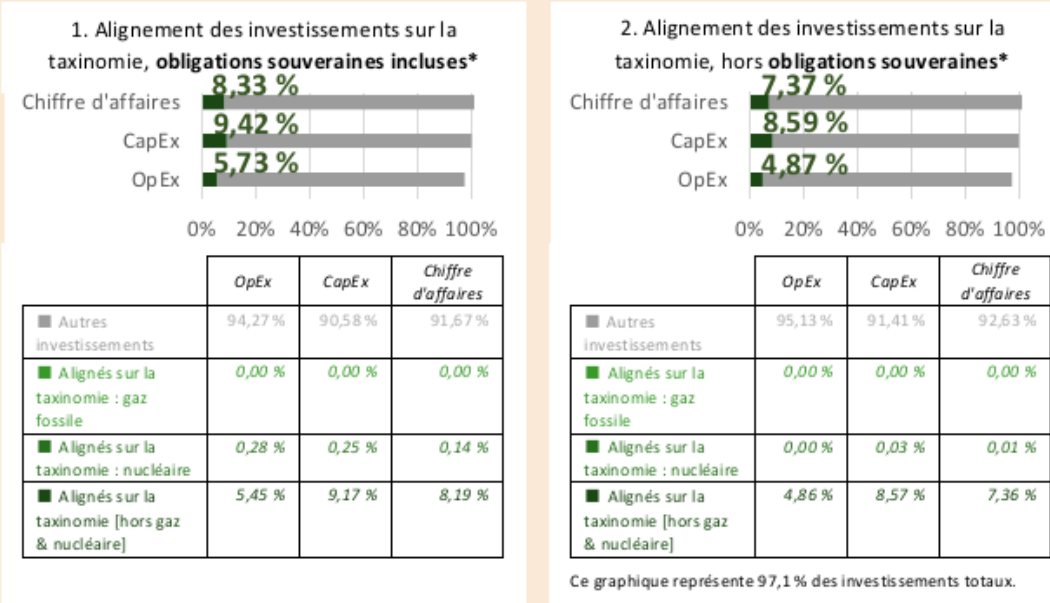
☐ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,54 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,07 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 5,16 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **55,99 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **11,72 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.